

NOTICE D'INFORMATION **INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES DRÔME 2023 - 2nd degré**

Du 2 mai au 19 juillet minuit :

inscription de **TOUS LES ELEVES** domiciliés en Drôme du 2nd degré
Aucune reconduction automatique

Attention, à partir du 20 juillet,

majoration de 30 € pour les inscriptions hors délai

sauf affectations tardives et déménagements après le 19/07 (avec justificatifs à l'appui – cf. Guide Transports scolaires) et demandes d'indemnités **kilométriques** (à faire avant le 16/03/2024)

Pour **TOUS** les élèves faisant une demande de transport **en CAR** et
Pour les élèves **demi-pensionnaires** faisant une demande de transport **en TRAIN**
(scolarisés dans la Drôme ou hors Drôme)

=> inscription sur :

laregionvoustransporte.fr/scolaire_drome

Pour le train, la liasse SNCF ASR, tamponnée par l'établissement, sera à télécharger au cours de l'inscription

de mai à septembre

Instruction des dossiers par l'Antenne des Transports de la Drôme et **création (avec envoi dans les établissements) ou rechargement des cartes** Oûra (*attention* : à faire charger en gare de retrait pour les abonnements SNCF)

de mi-septembre à fin octobre

Vérification par les établissements de la conformité des informations déclarées par les familles lors des inscriptions des élèves, via leur lien Web

Les établissements font remonter à l'Antenne uniquement les non-conformités pour blocage éventuel des contrats

Pour les élèves **internes** faisant une demande de transport **en TRAIN**

=> inscription papier **uniquement**, avec :

le **FORMULAIRE d'inscription** accessible sur laregionvoustransporte.fr/scolairedrome ou disponible dans les établissements

+ la **LIASSE SNCF** obligatoirement visée par l'établissement et la photo de l'élève

Envoi par les familles des demandes papier et des liasses SNCF à l'Antenne des Transports 26

de mai à septembre

Instruction des dossiers par l'Antenne des Transports de la Drôme et délivrance des abonnements par la SNCF
à retirer en gare SNCF
avec le feuillet n°5 de la liasse

Les familles n'ayant pas accès à internet ou ne pouvant pas payer en ligne peuvent s'inscrire par papier

Les demandes de duplicatas de cartes Oûra (15 €) et les inscriptions pour le transport en train des demi-pensionnaires

sont désormais possibles en ligne sur laregionvoustransporte.fr/scolairedrome

Attention ! Pour les demandes de train des demi-pensionnaires la liasse SNCF

(à télécharger sur laregionvoustransporte.fr/scolairedrome ou à retirer auprès de l'établissement scolaire) sera à joindre au cours de l'inscription par internet, complétée et tamponnée par l'établissement scolaire

➤ Pour les élèves de plus de 16 ans devant payer la **participation de 93 €**, les familles peuvent choisir le **paiement différé** (prélèvement le 06/09/2023), uniquement si l'inscription est réalisée par internet avant le 20/07.

➤ Les élèves à la fois domiciliés et scolarisés sur le périmètre d'une agglomération (Valence/Romans, Montélimar, Arche Agglo) doivent s'inscrire auprès du service Transports de l'Agglomération concernée.

➤ Les **scolaires non-ayants-droits** peuvent être transportés dans le cadre des Abonnements Places disponibles (Places disponibles 26 à 135 € ou 70 € ; Places disponibles 26/07) ou des Tickets scolaires à 1 € – cf. Guide Transports scolaires.

Tournez S.V.P. ➔



La CARTE Oûra

Support de titre de transport pour tous les scolaires drômois

IMPORTANT !

L'élève qui possède déjà une carte Oûra doit la CONSERVER car sa durée de vie est de 5 ans et elle servira pour les prochaines années scolaires.

Même si l'élève possède déjà une carte Oûra, il doit renouveler sa demande de transport chaque année auprès de l'Antenne Régionale des Transports de la Drôme

Modalités de fonctionnement de la carte Oûra

Transport en car

Elève ne possédant pas de carte Oûra

➔ les cartes Oûra des nouveaux élèves seront adressées avant la rentrée scolaire dans les établissements scolaires pour distribution. Ces cartes seront déjà chargées avec le contrat de transport scolaire de la Drôme.

Elève déjà en possession d'une carte Oûra

➔ le nouvel abonnement scolaire sur une ligne de la Drôme (ou de l'Ardèche) sera chargé automatiquement sur sa carte Oûra lors de sa 1^{ère} validation dans le car à la rentrée scolaire (bien poser la carte 5 secondes sur le pupitre), après instruction de son dossier de transport.

Attention, exception pour :

- Les élèves pris en charge pour la 1^{ère} fois par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et possédant une carte Oûra délivrée par Montélibus devront se rendre en gare routière de Montélimar ou Valence avant la rentrée afin de faire enregistrer leur carte et faire charger leur abonnement en car

- Les élèves pris en charge pour la 1^{ère} fois par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et possédant une carte Oûra délivrée par le Département de l'Isère devront se rendre en gare routière de Valence ou Romans avant la rentrée afin de faire enregistrer leur carte et faire charger leur abonnement en car

- Les élèves empruntant uniquement une ligne iséroise devront se rendre soit en gare routière de Valence ou Romans, soit à l'office de tourisme de Beaurepaire ou à la Maison de l'Autonomie de St Marcellin, munis de leur carte Oûra, afin de faire charger leur abonnement de transport scolaire. Pour les élèves utilisant à la fois une ligne de la Drôme et une ligne de l'Isère en correspondance, la carte se rechargera automatiquement dans le car de la ligne drômoise lors de la 1^{ère} montée, sans nécessité de démarche en amont.

Transport en train

Elève demi-pensionnaire : muni de sa carte Oûra, il se rendra à la gare de retrait indiquée sur la liasse pour y faire charger son abonnement de train.

Elève interne : muni du feuillet 5 de la liasse SNCF, il se rendra à la gare de retrait indiquée sur la liasse pour récupérer ses billets et son abonnement papier. Ces derniers ne seront pas sur sa carte Oûra

Antenne Régionale des Transports Scolaires et Interurbains de la Drôme

1 avenue de la Gare

CS 10205 - 26958 VALENCE CEDEX 9

04 26 73 33 00 – transports26@auvergnerhonealpes.fr